

Glacier de Planpincieux - Indications pour les randonneurs du Tour du Mont Blanc

6 AOÛT 2020 - **ADMINISTRATION**

Les randonneurs engagés dans le Tour du Mont Blanc sont obligés de rester sur l'Alta Via n. 1 TMB (Arpnouva, Bonatti, Bertone, Villair, Courmayeur) sans emprunter la route communale et / ou la route de Montitta.

Nous vous informons que suite à l' [ordonnance n ° 3799/20 de la Commune de Courmayeur, concernant la mise à jour et les mesures prévues pour la criticité glaciologique du glacier de Planpincieux](#), la route communale du Val Ferret a été fermée, tant à la circulation automobile que piétonne .

Les randonneurs engagés dans le Tour du Mont Blanc sont donc obligés de rester le long de l'Alta Via n. 1 TMB (Arpnouva, Bonatti, Bertone, Villair, Courmayeur) sans emprunter la route communale et / ou la route de Montitta, ouvert uniquement en cas d'urgence.

Pour obtenir des informations et des mises à jour, veuillez suivre le site internet de la Commune de Courmayeur: www.comune.courmayeur.ao.it et télécharger [gratuitement l'App Jarvis Public](#) , le système de gestion des alertes qui informe en temps réel en cas d'urgence et de calamités. Protection civile dans la région de Courmayeur, ainsi que des informations utiles sur: la viabilité, l'actualité des services et les interventions dans la région.

Val Ferret - Fermeture de la route communale et évacuation des zones - Mesures de protection civile pour risque potentiel du glacier de Planpincieux

5 AOÛT 2020 - [ADMINISTRATION](#)

A 11h le jeudi 06/08/20, évacuation des zones rouge et jaune indiquées dans le plan ci-joint

Au vu de l'évolution du risque glaciologique potentiel relatif au glacier de Planpincieux communiqué dans la soirée à l'administration communale, l'arrêté du Maire a été publié au Registre prétorien qui **ORDONNE à partir de 6h00 le jeudi 06/08/20 et jusqu'à la révocation de ce , l'interdiction absolue du passage des véhicules et des piétons en montée le long de la route communale du Val Ferret à partir de l'intersection de Meyen;**

2. avant 11 heures le jeudi 06/08/20, l'évacuation des zones rouge et jaune indiquées dans le plan ci-joint (y compris les biens qui y sont inclus);

3. à partir de 11h00 le jeudi 06/08/20 et jusqu'à la révocation des présentes, l'interdiction d'accès aux zones rouge et jaune indiquées dans le plan ci-joint (y compris les biens qui y sont inclus);

4. à partir de 11h00 le jeudi 06/08/20, l'utilisation de la route alternative de Montitta - en alternance à sens unique, avec système de feux de signalisation et système de radar Doppler actif - est autorisée uniquement par les véhicules de secours, le FFOO, le personnel les services essentiels municipaux et autres sujets autorisés par le maire;

[VOIR LA PLANIMÉTRIE](#) / Carte topographique des lieux =>

